

Contrat de licence d'utilisateur final

En utilisant le logiciel VisualCamping, vous reconnaissez être lié par les termes du présent contrat. Si vous êtes en désaccord avec les termes de ce contrat, veuillez ne pas utiliser le logiciel VisualCamping.

1. Définitions

Lorsqu'ils sont utilisés dans ce contrat, les termes suivants auront la signification suivante :

Logiciel : signifie le logiciel dénommé VisualCamping sous sa forme binaire dans l'état au moment de l'acceptation du contrat par le licencié.

Licencié : désigne le ou les utilisateur(s) du logiciel ayant accepté le contrat.

2. Licence du Logiciel

Que vous utilisiez la version de démonstration (limitée à 5 emplacements) ou la version complète, Mr Gireaud Olivier vous accorde une licence non exclusive pour utiliser le logiciel VisualCamping.

L'abonnement qui vous permettra d'utiliser le logiciel sans restriction (version complète) peut être achetée via notre site internet <https://www.visualcamping.fr> et renouvelée chaque année par tacite reconduction.

Le licencié s'engage à utiliser le logiciel VisualCamping que sur un seul ordinateur.

3. Prise d'effet/durée

La présente licence prend effet à la date à laquelle vous commencez à utiliser VisualCamping.

4. Non Garantie

Le logiciel est utilisable « Tel Quel » et Mr Gireaud Olivier ne fait aucune garantie quant à son utilisation et son fonctionnement. Mr Gireaud Olivier ne peut garantir l'effet ni les résultats que vous pourriez obtenir en utilisant le logiciel, sauf pour toute garantie, conditions et promesse qui ne peut être limitée ou exclue selon le droit applicable à votre juridiction.

Le licencié assume l'ensemble des risques découlant de l'utilisation ou des performances du logiciel VisualCamping.

5. Résiliation

Mr Gireaud Olivier pourra résilier ce contrat de licence si vous n'en respectez pas les termes.

6. Limitation de responsabilité

En aucun cas, Mr Gireaud Olivier ne peut être tenu pour responsable en cas de dommages incluant la perte de bénéfices ou de données ou autres dommages accessoires ou indirects susceptibles de survenir suite à l'utilisation ou l'impossibilité d'utiliser le logiciel ou les données qu'il contient même s'il a été informé de l'éventualité de tels dommages ou en cas de réclamation d'un tiers.